Vers une Ere d'Obligation envers les Enfants en Afrique

Programme de Travail d'ACPF 2010 -15

ACPF

THE « AFRICAN CHILD POLICY FORUM » (ACPF)

« The African Child Policy Forum » (ACPF) est un centre panafricain important de recherche de politique et de plaidoyer sur le bien être des enfants. Sa mission est d'aider à faire figurer les enfants dans l'ordre du jour public et politique. Le travail d'ACPF est basé sur les droits, s'inspire des valeurs universelles et repose sur les expériences et les connaissances mondiales. Ses objectifs programmatiques sont l'offre d'une plateforme de dialogue; la contribution à des connaissances améliorées des problèmes auxquels sont confrontés les enfants en Afrique et les options de politiques; et le renforcement des capacités des ONGs et des gouvernements à développer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur des enfants efficaces.

ACPF est administré par un Conseil d'Administration International présidé par le Dr Salim A. Salim, Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (1988-2001) et Ancien Premier Ministre de Tanzanie. Les autres membres du Conseil incluent le Président du Comité de l'ONU sur les Droits des Enfants, le Président du Comité Africain des Experts sur les Droits et le Bien Etre des Enfants, et des personnalités célèbres avec une expérience reconnue pour leur contribution à l'avancement des droits humains et du développement international.

AVANT-PROPOS

Les dernières sept années d' African Child Policy Forum (ACPF) ont été marquées par une quantité impressionnante de travaux portant sur une vaste gamme de thèmes y compris le Bien Etre des Enfants, la Protection des Enfants, la Violence, les Enfants et la Loi, la Gouvernance, la Pauvreté Enfantine, les Enfants Handicapés et l'Art d'Etre un Parent Compétent. ACPF peut prétendre à juste titre d'avoir fait des contributions significatives au renforcement des connaissances sur l'état du bien être des enfants en Afrique et de ce que peuvent faire les gouvernements pour remplir leurs obligations nationales et internationales. Par conséquent, ACPF a atteint des niveaux d'influence et de portée significatifs, et il est reconnu à présent comme un centre Panafricain de recherche et de plaidoyer de politique sur les questions des enfants.

Nous estimons que les connaissances, le plaidoyer, le dialogue de politique, le partenariat et l'action collective sont essentiels pour amener un changement en Afrique. Notre action est fondée sur les bonnes pratiques et l'aspect positif de la culture et la tradition Africaines. Lorsque les droits sont intégrés dans les lois, l'action de plaidoyer d'ACPF met l'accent sur l'observation, la mise en vigueur et la protection égale pour tous les enfants. Lorsqu'ils ne le sont pas, il se concentre sur le changement de politique et l'élaboration d'une nouvelle législation. Il n'hésitera pas à attirer l'attention sur la performance médiocre des gouvernements et il se prononcera contre les pratiques qui nuisent et violent les droits et le bien être des enfants. Dans tous les cas, notre action est guidée par un principe prédominant-les meilleurs intérêts des enfants. En agissant ainsi, nous espérons promouvoir une Afrique qui adopte une culture et un régime de droits à la fois dans la loi et et la pratique.

Le programme d'ACPF durant les prochaines cinq années sera basée sur ses travaux précédents et impliquera:

- un accent plus fort sur le plaidoyer et une champagne vigoureuse contre les violations des droits des enfants;
- l'attention attirée sur des sujets négligés jusqu'à présent, par exemple, les enfants handica pés, les valeurs et les institutions sociales, et le rôle de la famille;
- un intérêt continu sur l'obligation de rendre des comptes des gouvernements;
- l'offre d'informations et de directives sur les réformes légales et de politique; et
- l'offre de forums pour le dialogue de politique et la diffusion de connaissance parmi les responsables de politique, les experts et les activistes des droits des enfants.

Ce document fournit des informations sur la manière dont nous envisageons d'exécuter ces taches durant les prochaines cinq années. C'est un caractère de presque tout programme d'action d'être et de demeurer un travail en cours. Ce document est donc plutôt une feuille de route visant à guider notre action et à faciliter le dialogue avec nos partenaires en Afrique et ailleurs.

Assefa Bequele
Directeur Exécutif

David Mugawe
Co-Directeur

"THE AFRICAN CHILD POLICY FORUM" (ACPF)

CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL

PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERNATIONAL D'ADMINISTRATION

S.E. Dr. Salim A. Salim
Président de la Fondation Mwalimu Nyerere
Ancien Premier Ministre de Tanzanie
Secrétaire Général, OUA (1988-2001)

PRÉSIDENTE, CONSEIL ADMINISTRATIF

Dr. Agnès Aidoo
Vice Présidente, Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant

David Mugawe
Directeur Exécutif, The African Child Policy Forum

MEMBRES PERMANENTS

Pr. Yanghee Lee
Présidente, Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant

Mme Senyabou Ndiaye Diakhate
Présidente, Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant

MEMBRES INDIVIDUELS

Mme Lalla Ben Barka
Secrétaire Exécutive Adjointe, Commission économique pour l'Afrique des Nations unies

Mme Sally Cornwell
Conseillère/Consultante, Administration Publique et Coopération au Développement

Pr. Dr. Jaap Doek
Président, Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (2001-2007)

M. Per Engebak
Directeur Régional UNICEF, Afrique de l'Est et Afrique Australe

Pr. Dharam Ghai
Directeur Exécutif, IRNUDS (1987-1997)

M. Fassil W/Mariam
Coordinateur, East Africa Child Abuse Progamme Oak Foundation

M. Kailash Satyarthi
Président, Global March against Child Labour

CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL

MEMBRES INDIVIDUELS

M. Tilahun Teshome
Professeur Associé de droit, Université d'Addis Ababa

M. Jean – Baptiste Zoungrana
CPrésident, Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (2003-2008)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I CONTEXTE, STRATÉGIES ET POINTS SAILLANTS 1

DE LA RHÉTORIQUE À L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES **1**

NOTRE APPROCHE, NOTRE STRATÉGIE **2**

POINTS FORTS DU PROGRAMME **2**

PARTIE II THÈMES 5

THÈME 1: OBSERVER LA PERFORMANCE DES GOUVERNEMENTS ET LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS 5

1.1 Tenir les gouvernements dans l'obligation de rendre des comptes: Le Rapport Africain sur le Bien Etre des Enfants 5

1.2 La campagne contre les violations extrêmes: Les Rapports sur les Enfants en Crise 6

1.3 Promouvoir le dialogue politique. La Conférence Internationale de Politique de l'Enfant Africain (CIP) 6

1.4 Renforcer les capacités nationales de plaidoyer et de suivi: Promouvoir l'établissement d'Observatoires Nationaux 7

1.5 Connecter la communauté des droits des enfants: le Centre d'Information des Enfants Africains 7

1.6 Joindre les chercheurs et les responsables des politiques: le Forum des Connaissances 7

1.7 Joindre les connaissances à l'action: La Revue Internationale des Enfants Africains 8

1.8 Louer les actions: Le Prix Larissa pour des Services Exceptionnels envers les Enfants en Afrique 8

THÈME 2: PROMOUVOIR LA PROTECTION LÉGALE ET L'ACCÈS À LA JUSTICE 9

2.1 De l'ancienne loi à la nouvelle loi: La Réforme et l'Harmonisation de la Loi 9

2.2 Les Enfants ne sont pas des Adultes: les Enfants dans le Système Judiciaire Juvénile 9

2.3 Réduire l'écart entre la loi et la pratique: Créer des Centres de Protection Légale des Enfants 10

2.4 Protéger les enfants de leurs protecteurs: Promouvoir des Mécanismes de Protection des Enfants dans les Institutions 11

THÈME 3: RENFORCER LA FAMILLE ET LES MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE 13

3.1 Commencer par le commencement: Se Pencher sur la Survie des Enfants 14

3.2 Habiliter les familles: Combattre la Pauvreté des Enfants et le Dénuement des Familles 14

3.3 Promouvoir une culture de droits et de dialogue: la Compétence dans l'art d'être un parent compétent 15

3.4 Se passer du fouet: Prohibition et Elimination de la Violence contre les Enfants 15

3.5 Ne les laissons pas souffrir en silence: Protection des Enfants avec des Handicaps 16

TABLE DES MATIÈRES

THÈME 4: DONNER UNE VOIX AUX ENFANTS ET AUX JEUNES PERSONNE 19

4.1 Laissez les parler: Donner une voix au travers de l'Art et de la Musique 19

4.2 Faisons épanouir un millier de fleurs: les Compétitions Panafricaines d'Art des Enfants 20

4.3 Avec leurs propres mots: Sondage et suivi des opinions des enfants et des jeunes personnes 20

THÈME 5: CRÉER DES PARTENARIATS POUR LE CHANGEMENT 22

5.1 Etablir une voix Africaine et une plateforme Africaine: Promouvoir un Mouvement pour les enfants à l'échelle de l'Afrique 22

5.2 Mettre l'Afrique au service des enfants: Partenariat au niveau Panafricain 22

5.3 Nous sommes le Monde, Nous sommes les Enfants: Engager la Communauté Internationale 23

PART I:
CONTEXTE, STRATÉGIES ET POINTS SAILLANTS

DE LA RHÉTORIQUE À L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

L'Afrique est une région de contrastes. Les deux dernières décennies ont vu une croissance économique robuste et un progrès drastique dans la santé et l'éducation dans de nombreux pays. Les gouvernements Africains ont ratifié la plupart des instruments des droits humains pertinents internationaux et régionaux et ont réalisé un progrès encourageant dans leur adaptation. Un certain nombre de pays ont harmonisé ou sont en voie d'harmoniser leurs lois nationales avec la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants (HCR), la Charte Africaine sur les Droits et le Bien Etre des Enfants (CAEDBE), et d'autres instruments internationaux principaux relatifs aux enfants.

Beaucoup sont en train de faire des efforts remarquables visant à mettre en œuvre les droits socioéconomiques des enfants, par exemple dans la réduction de l'incidence des maladies. La couverture d'immunisation s'est améliorée considérablement dans un certain nombre de pays. La polio est sur le point d'être éradiquée, et les campagnes pour faire reculer le paludisme ont fait preuve de progrès considérable. L'engagement des gouvernements dans de nombreux pays a permis un accès gratuit aux médicaments ART pour le traitement du VIH. Conséquence de ceci, de nombreux pays ont réussi à réduire de manière significative la mortalité infantile.

Dans l'éducation également, un progrès remarquable a eu lieu. Quelques pays ont atteint un taux quasi universel d'inscription à l'école primaire, tandis que d'autres ont fait un progrès dans les efforts pour atteindre les enfants marginalisés et vulnérables au moyen de programmes innovants d'éducation de base alternative.

Néanmoins, pour les enfants de l'Afrique, la vie demeure dure, peu sure et fragile. Des centaines de millions souffrent de privations sévères multiples et d'une pauvreté absolue. Plus d'un quart des enfants en dessous de l'âge de cinq ans en Afrique Subsaharienne ont un poids insuffisant. L'inégalité et l'exclusion de services de base continuent de constituer des problèmes sérieux et répandus. Par conséquent, chaque année approximativement un million sont mort nés ou meurent le premier jour de leur naissance ou leur premier mois de vie. Des millions souffrent du VIH et du SIDA, par des maladies d'eux-mêmes ou par la perte de leurs parents ou leurs grands parents due au VIH et au SIDA.

Les mêmes enfants, en particulier les filles, et les enfants des minorités ou ceux avec des handicaps sont victimes de violations importantes de leurs droits, à cause de la pauvreté, de l'ignorance, et des valeurs et des pratiques traditionnelles. Beaucoup, beaucoup trop d'entre eux vivent dans les conditions les plus dures, subissant la discrimination, abusés, sont incapables d'exprimer une opinion dans des affaires qui affectent leurs vies.

Dans le monde entier, presque tous les dirigeants politiques déclarent leur amour des enfants et l'engagement de leurs gouvernements à leur cause. Et comme démonstration de ceci, beaucoup d'entre eux présentent une longue liste de ratifications. Mais la promesse qui résulte de la ratification n'a pas été remplie, n'a pas l'air d'être bientôt remplie, et-ce qui est plus incriminant - il existe peu de mises en évidence que nous sommes en train de nous organiser même pour essayer de la remplir.

Malgré toutes les différences d'interprétation de nos échecs mutuellement reconnus, il y a un consensus en ce qui concerne l'identité du coupable. Ce sont les gouvernements, nos gouvernements, riches et pauvres de même.

Les raisons pour l'optimisme sont présentes. Il y a un certain nombre de pays Africains pauvres qui ont montré qu'ils peuvent adopter des politiques qui sont favorables aux enfants en dépit du fait qu'ils ne possèdent pas de pétrole, de diamants ou d'autres minerais précieux. Le tems des excuses est passé. L'action et le progrès sont possibles même dans des niveaux de développement bas.

Le vingt et unième siècle doit donc être un siècle d'obligation de rendre des comptes dans les vies des enfants de l'Afrique.

NOTRE APPROCHE, NOTRE STRATÉGIE

Nous sommes convaincus que les connaissances (connaissances des problèmes, de ce qui peut être fait et comment), le plaidoyer de politique et de réformes légales, le dialogue de politique et l'action collective sont essentiels pour amener un changement en Afrique. Notre travail est ancré dans les valeurs universelles inscrites dans le HCR et CAEBDE. Lorsque les droits sont inscrits dans les lois, l'action de plaidoyer d'ACPF met l'accent sur l'observation, la mise en vigueur et la protection égale pour tous les enfants. Lors qu'ils ne le sont pas, elle se concentre sur le changement de politique et l'élaboration d'une nouvelle législation. Son travail met à profit les bonnes pratiques et ce qui est positif dans la culture et la tradition Africaines. Cependant, ACPF n'hésitera pas à attirer l'attention sur les mauvaises performance et pratiques des gouvernements. Il dénoncera les pratiques qui nuisent et violent les droits et le bien-être des enfants. Dans toutes les situations, notre action est guidée par un principe dominant–les intérêts supérieurs des enfants. En agissant ainsi, nous espérons promouvoir une Afrique qui adopte une culture et un régime de droits dans la loi et la pratique.

ACPF utilise cinq stratégies principales pour promouvoir l'obligation de rendre des comptes et pour amener un changement dans les vies des enfants:

- Créer des connaissances de la situation des enfants et de ce que les gouvernements peuvent faire;
- Dénoncer les violations des droits des enfants;
- Contribuer aux réformes légales et de politique et à leur mise en œuvre efficace;
- Etablir une alliance des organisations des droits des enfants en Afrique ainsi que dans le Sud afin de forger une voix commune au niveau international; et
- Travailler avec l'Union Africaine et les partenaires internationaux pour promouvoir la cause des enfants.

POINTS FORTS DU PROGRAMME

Ce programme de travail devrait d'avoir comme résultat une vaste gamme de produits y compris sur la performance gouvernementale, des études analytiques sur les politiques et les programmes, des publications sur les bonnes pratiques, des directives et des manuels pour les réformes légales et de politiques, des matériels de plaidoyer, des documentaires, des services de conseil, des réseaux pour les actions de pression et le plaidoyer, et des plateformes virtuelles pour l'échange et la diffusion d'information et l'action collective. Des exemples spécifiques des types d'actions liées aux stratégies devront inclure:

- Une attention continue et plus intensive sur l'obligation de rendre des comptes en surveillant la conformité et le degré de prise en compte des enfants des gouvernements Africains au moyen de sa publication première respectée Le Rapport sur le Bien Etre des Enfants et des publications

spécifiques à des thèmes sur la loi et la politique économique;

- Une dénonciation des situations extrêmes et des violations des droits des enfants au moyen de Rapports sur les Enfants en Crise. Des exemples incluent le cas des albinos en Tanzanie; les enfants rendus orphelins par le Sida et qui sont obligés d'aller dans les rues accusés de sorcellerie; et la situation des enfants dans des états en crise tels que la Somalie;
- Une documentation des problèmes qui affectent les enfants en général (par exemple la survie des enfants, la violence contre les enfants, et la pauvreté des enfants), ou une attention particulière sur des sujet ou des thèmes négligés jusqu'à présent, par exemple, les enfants avec des handicaps et les enfants chefs de famille);
- La mise en exergue du sujet clairement important mais négligé du rôle de la famille et de l'art d'être un parent compétent;
- Le renforcement des voix des enfants et des jeunes personnes dans la politique publique en se fondant sur les méthodologies pionnières déjà développées par ACPF (ex: le sondage des enfants et des jeunes personnes) et assurer qu'ils contribuent aux débats de politiques publiques;
- La promotion d'une réforme légale, en particulier l'assurance d'un accès à la justice pour les enfants et ceux qui sont en conflit avec la loi, par l'évaluation des lois nationales et l'identification de mécanismes pour leur mise en œuvre efficace;
- L'appui aux gouvernements pour combler l'écart entre la loi et la pratique par l'établissement de centres de protection légales des enfants dans autant de pays Africains que possible;
- La préparation de directives et manuels de politiques bases sur des leçons positives et des bonnes pratiques en particulier sur la politique économique, les mécanismes de protection sociale et la réforme légale;
- La promotion de dialogue de politiques et l'aide à des organisations des droits des enfants pour s'organiser en une force politique pour les enfants en Afrique au moyen du Mouvement à l'Echelle de l'Afrique et en vulgarisant la Conférence Internationale de Politique sur les Enfants Africains qui est devenue à présent le principal forum sur les enfants en Afrique;
- Le renforcement et l'amélioration d'un accès facile aux connaissances et à l'information orientées sur la politique, en particulier en ce qui concerne ce qui fonctionne ou pas, en renforçant l'Observatoire des Enfants Africains au moyen entre autres du lancement de la Revue Internationale des Enfants en Afrique et le Forum des Connaissances qui réunira les chercheurs de politiques et les universitaires qui travaillent sur les questions des enfants.
- La promotion d'une pression, d'une obligation de rendre des comptes et d'une adhésion à l'échelle de l'Afrique à la fois dans la loi et la pratique à la CDE et la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre des Enfants en travaillant avec l'Union Africaine, le Parlement Pan Africain et des organismes similaires dans la préparation de leurs rapports, la création de leurs ordres du jour, la formulation de leurs positions et conclusions, et la préparationde programmes à l'échelle de l'Afrique; et
- L'établissement de modalités pour une action conjointe par les organisations des

droits des enfants du Sud dans l'identification, la formulation et la projection de messages clés de plaidoyer.

Du point de vue programmatique, ACPF va se concentrer dans les cinq années prochaines sur: l'obligation de rendre des comptes aux gouvernements et le plaidoyer des droits des enfants, la protection légale et sociale, la participation des enfants, la survie des enfants, la famille comme source de protection et agent potentiel de changement, et le renforcement d'un mouvement pan Africain pour les enfants. L'action d' ACPF pour la période 2010-15 sera par conséquent organisée autour des thèmes ou programmes suivants:

1. Le suivi de la performance gouvernementale et du bien être des enfants.

2. Promotion de la protection légale des enfants et leur accès à la justice.

3. Renforcement de la famille et des mécanismes de protection sociale.

4. Accord d'une voix aux enfants et aux jeunes personnes.

5. Promotion de partenariat aux niveaux Pan Africain et international.

PART II. THÈMES

THÈME 1

SUIVI DE LA PERFORMANCE GOUVERNEMENTALE ET DU BIEN ÊTRE DES ENFANTS

Le suivi et le rapport sur la situation des enfants en général et de la performance gouvernementale en particulier figurent peut être parmi les outils de plaidoyer les plus importants en vue de tenir les gouvernements dans l'obligation de rendre des comptes à leurs obligations constitutionnelles et à leurs engagements internationaux. ACPF envisage d'effectuer cette tache régulièrement et agressivement durant cette période par l'intermédiaire de son Observatoire des Enfants Africains. Parmi les activités clés qui seront entreprises dans ce cadre figurent:

- Le suivi de la performance et des politiques des gouvernements de l'Afrique au moyen d'une préparation régulière de la publication vedette respectée d'ACPF Le Rapport Africain sur le Bien Etre des Enfants;
- Le soutien pour mobiliser l'attention Africaine et internationale à la présence de situations inacceptables et extrêmes par l'intermédiaire d'une série spéciale sous la rubrique Rapports sur les Enfants en Crise;
- La promotion d'un dialogue de politique et d'une action collective au moyen d'une organisation régulière de la Conférence Internationale de Politique sur les Enfants Africains (CIP);
- La promotion d'observatoires nationaux pour renforcer la capacité nationale de plaidoyer, de suivi et de rapport;
- La création et la promotion de connaissances par l'intermédiaire d'un ensemble interconnecté d'activités constituées d'un Centre d'Information sur les Enfants Africains élargi, l'établissement d'un Forum des Connaissances et le lancement d'une nouvelle Revue Internationales sur les Enfants en Afrique; et
- La promotion de bonnes pratiques par l'intermédiaire du Prix Larissa pour les services exceptionnels envers les enfants en Afrique.

1.1 TENIR LES GOUVERNEMENTS DANS L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES: LE RAPPORT AFRICAIN SUR LE BIEN ETRE DES ENFANTS

En Novembre2008, ACPF a lance le premier de cette série avec la publication du Rapport Africain sur le Bien Etre des Enfants 2008: Jusqu'à quel degré les gouvernements Africains sont-ils favorables envers les enfants? Ce rapport s'est concentré sur le bien être comme thème titre général et sur le degré auquel les gouvernements Africains respectent leurs engagements dans le cadre de la CDE, CAEDBE et d'autres traités internationaux importants. En se basant sur l'Indice de bienveillance envers les enfants développé par ACPF, le rapport (i) a passé en revue la performance de tous les 52 gouvernements Africains, (ii) les a notés et les a classifies vis-à-vis les uns des autres, (ii) analysé les types de politiques qui expliquent les différences dans la performance d'un pays, et (iv) identifié les outils et instruments de politiques que les gouvernements intéressés peuvent adopter afin de promouvoir le bien être des enfants. La simplicité et la puissance de cette approche et les résultats du rapport ont largement signalés. Des rapports futurs vont se fonder sur cette méthodologie avec un accent un peu plus grand sur le genre et l'équité. Le prochain rapport envisagé pour 2010/11 va se concentrer sur la question singulièrement importante de Budgétisation pour les Enfants. Des rapports suivants pour 2012 et 2014 vont se concentrer sur des thèmes tels que la survie des enfants, la protection des enfants et la participation des enfants.

1.2 FAIRE CAMPAGNE CONTRE LES VIOLATIONS EXTRÊMES: RAPPORTS SUR LES ENFANTS EN CRISE

En dépit du progrès dans de nombreux domaines, l'incidence de violations ciblées, parfois spécifiques au genre des droits des enfants est beaucoup trop fréquente dans beaucoup trop de pays en Afrique. Malheureusement également, il y a un manqué de rapports réguliers, persuasifs et efficaces qui les documentent et les portent à l'attention du monde en général. Les rapports existants sur les droits des enfants sont également impartiaux en termes de thèmes et de contextes; ils traitent souvent de questions facilement visible en négligeant des questions moins visible mais non moins méritoires. Un moyen est requis afin de documenter et de rendre public de manière appropriée ces situations. Les Rapports sur les Enfants en Crise envisagés pour la période 2010-2015 vont se concentrer sur les violations à la fois systémiques et spécifiques des droits des enfants, en particulier des filles et des groups marginalisés. Des exemples de telles situations qui sont envisagées d'être abordées dans la période 2010-2105 incluent les suivants:

- Le cas des albinos en Tanzanie;
- Des filles victimes de violence sexuelle, de conflit et de guerre;
- Le cas des enfants rendus orphelins par le Sida et jetés dans les rues accusés de sorcellerie (RDC et pays voisins);
- Le phénomène croissant de l'abandon d'enfants;
- Infanticide et violence contre les bébés;
- Enfants dans les états en faillite: Le cas de la Somalie.

Ces rapports seront utilisés pour mettre en relief la souffrance des enfants en crise et pour mobiliser l'opinion Africaine et mondiale à prendre une action.

1.3 PROMOUVOIR LE DIALOGUE DE POLITIQUE: LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE POLITIQUE SUR LES ENFANTS AFRICAINS (CIP)

La CÏP est un rassemblement unique qui vise à promouvoir le dialogue de politique et de faciliter l'échange d'information, d'expériences et de bonnes pratiques parmi les experts et les praticiens engages dans le travail sur les enfants en Afrique. Des penseurs et des experts de réputation international assistent à cette conférence et elle est devenue la première manifestation sur les droits et le bien être des enfants en Afrique.

La première CIP en Mai 2004 portait sur L'Enfant Africain et la Famille. Des experts distingués et plus de 300 participants représentant des gouvernements, des organisations axées sur les enfants et de jeunes personnes d'Afrique et d'ailleurs.

La deuxième CIP a eu lieu en Mai 2006, sous le thème de Violence contre les Filles en Afrique afin de promouvoir la sensibilisation et l'action contre elle et de contribuer à l'Etude de la Violence contre les Enfants du Secrétaire Général de l'ONU. Plus de 600 participants, y inclus des enfants, des homes d'état Africains célèbres, des meneurs d'opinion et des responsables de politique y ont participé.

La troisième CIP a fait œuvre d'événement pionnier en étant la première à discuter la Pauvreté des Enfants en Afrique. Comme ses conférences précédentes, la troisième

CIP a réuni des autorités et des orateurs de renommée mondiale de l'Union Africaine, des Nations Unies, des institutions universitaires et de la société civile du monde entier. Les rapports et les documents ont donné lieu à la publication de La Pauvreté des Enfants en Afrique: Perspectives Africaines et Internationales publié par Intersentia.
Il y aura trois CIPs entre 2010 et 2015. La CIP en 2010 portera sur la Budgétisation pour les Enfants tandis que les suivantes porteront sur des thèmes opportuns tells que la Survie des Enfants et la Protection des Enfants qui se trouvent en premier des préoccupations de politique.

1.4 RENFORCER LES CAPACITÉS NATIONALES DE PLAIDOYER ET DE SUIVI: PROMOUVOIR L'ETABLISSEMENT D'OBSERVATOIRES NATIONAUX

L'un des mandats des organismes de traités des instruments de droits des enfants à la fois régionaux et internationaux relatifs aux enfants est d'observer la mise en œuvre des dispositions inclues dans les traités. Les pays qui soumettent des rapports sont tenus de fournir des informations sur le processus de la mise en œuvre dans leurs rapports initiaux ainsi que suivants. Dans de nombreux cas, les rapports des pays Africains sont soit retardés ou ne sont pas entièrement objectifs ou peuvent ne pas contenir des informations qui faciliteraient une évaluation complète du progrès.

Reconnaissant ce problème, l'Union Africaine, dans son Appel pour une Action Accélérée sur la Mise en Œuvre du Plan d'Action vers une Afrique Digne des Enfants (2008-12) adopté lors du Second Forum Pan Africain sur les Enfants (Octobre 2001) tenu au Caire a fait appel aux gouvernements Africains de mettre sur pied des observatoires nationaux sur les droits des enfants. L'Observatoire des Enfants Africains d'ACPF est une réponse à cet appel et une tentative de combler les lacunes qui existent dans le plaidoyer pan Africain et la production de connaissances. Il entreprend une collecte régulière de données à l'échelle de l'Afrique, fournit des informations et des analyses sur le bien être et la performance gouvernementale, documente les bonnes pratiques; et fait la promotion d'un dialogue de politique entre les parties prenantes. Il est important qu'un tel travail soit également entrepris sur le terrain et que les capacités nationales de plaidoyer, de contrôle et de présentation de rapports soient renforcées. L'Observatoire de l'Enfant Africain effectuera ceci en faisant la promotion de l'établissement d'observatoires nationaux sur les enfants ou des mécanismes similaires pour la collecte et la diffusion d'informations et le contrôle de la performance gouvernementale.

1.5 CONNECTER LA COMMUNAUTÉ DES DROITS DES ENFANTS: LE CENTRE DES INFORMATIONS SUR LES ENFANTS AFRICAINS

ACPF a lance le Centre des Informations sur les Enfants Africains en Novembre 200- avec l'objectif de fournir une plateforme virtuelle pour faciliter l'échange d'informations, d'idées et d'expériences sur le bien être des enfants. Il s'agit d'un énorme dépositaire virtuel d'informations, de statistiques et de données ainsi qu'une source importante de nouvelles et d'information sur les développements actuels concernant les enfants. Il contient actuellement des informations détaillées sur plus de 1000 organisations axées sur les enfants et plus de 900 publications, rapports et autres documents portants sur la situation des enfants et sur la politique et la pratique. Dans les prochaines six années (2010-2015) ACPF a l'intention d'étendre les services du Centre d'Information sur les Enfants Africains et de contribuer à un accès amélioré aux données et aux informations pertinentes sur les enfants en Afrique.

1.6 JOINDRE LES CHERCHEURS ET LES RESPONSABLES DE POLITIQUE: LE FORUM DES CONNAISSANCES

L'Afrique ne dispose pas d'un mécanisme ou d'une plateforme pour faire avancer des connaissances de pointe, orientées vers la politique ou pour faciliter l'interaction entre les chercheurs en politique et les experts. Afin de combler cette lacune, ACPF a l'intention d'organiser un Forum des Connaissances pour les chercheurs sur les questions des enfants en Afrique ainsi que ceux d'autres parties du monde. Le Forum des Connaissances sera également accompagné de symposiums techniques qui rassembleront des personnes bien informées avec une expertise universitaire et une expérience concrète, en particulier en ce qui concerne l'établissement, l'organisation et l'opération d'observatoires des enfants. De plus, les symposiums vont aider à délibérer sur des sujets spécialisés tels que les questions relatives aux indicateurs qui peuvent être utilisés pour observer et présenter un rapport du progrès à des niveaux variés.

1.7 JOINDRE LES CONNAISSANCES À L'ACTION: LA REVUE INTERNATIONALE SUR LES ENFANTS EN AFRIQUE

Une conclusion importante d'une étude des revues et de la littérature sur les enfants entreprise par ACPF était l'absence totale et le besoin d'une revue qui fait participer les praticiens, les universitaires et les chercheurs sur des questions relatives au bien être des enfants. En se basant sur une étude de faisabilité effectuée sur le sujet, ACPF envisage de lancer une Revue Internationale sur les Enfants en Afrique: Politique et Pratique biannuelle de haute qualité. Cette revue fournira un forum international sur les enfants en Afrique de la perspective des politiques et de la pratique; mettre à disposition la recherche et les bonnes pratiques aux praticiens et aux responsables de politique de manière facilement accessible; et contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques nationales et régionales en Afrique.

1.8 ELOGE POUR L'ACTION: LE PRIX LARISSA POUR SERVICES EXCEPTIONNELS

Le Prix Larissa immortalise une jeune fille qui porte ce nom qui est décédée de manière tragique à l'âge de cinq ans. Le prix symbolise la tragédie d'un sur cinq enfants Africains qui meurent avant leur sixième anniversaire.

Ce prix biannuel reconnait des exemples galvanisants de politique, d'initiatives à base communautaire et initié par des individus qui apportent un soutien et un espoir aux enfants dans le besoin. Ce prix fait une demande implicite pour la reproduction des bonnes pratique en reconnaissant publiquement les réussites d'individus et d'institutions qui contribuent à rendre l'Afrique un endroit meilleur pour ses enfants. Le prix vise également à contester l'attitude prédominante qui présente souvent le continent comme rien d'autre qu'un catalogue d'attitudes négatives et de pratiques ratées.

Le premier Prix Larissa a été offert en 2005 à Mme Lotti Latrous, la Directrice et Fondatrice de L'Espoir d'Adjouffou, une ONG basée dans les bidonvilles d'Abidjan, Cote d'Ivoire. Mme Latrous et son équipe offrent des soins à des mères en train de mourir du VIH/Sida et à leurs enfants, en leur fournissant un abri sur durant leurs derniers jours, leur permettant de vivre dans la dignité et dans la connaissance que leurs enfants seront pris soin et protégés.

Le Prix Larissa de 2007 a été offert au Centre Kembatta d'Efforts Personnels des Femmes qui a mené avec succès une champagne contre la

Mutilation Génitales Féminine (MGF) et réduit sa prévalence de presque 100% à moins de 10% en dix ans dans la région Kembatta de l'Ethiopie.

ACPF est en train de considérer à inclure les gouvernements dans le rang des candidats pour ce prix. Ainsi, le Larissa pourra être remis à l'avenir à des gouvernements qui ont fourni les efforts maximums pour améliorer le bien être des enfants. En honorant la compassion et l'engagement des gouvernement bien intentionnés, le Larissa pourra aider à appuyer les efforts de plaidoyer d'ACPF pour rendre les gouvernements plus responsables de leurs actes.

THÈME 2

PROMOUVOIR LA PROTECTION LÉGALE ET L'ACCÈS À LA JUSTICE

La loi est le fondement de la protection et de la promotion des droits. L'action d'ACPF montre de manière constante qu'il est nécessaire de faire plus à la fois dans la loi et la pratique pour étendre et améliorer la protection des enfants d'Afrique. Il y a un besoin de promouvoir la réforme de la li en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et les lacunes dans les mesures législatives et mise en œuvre nationales. Les activités principales sous ce thème vont inclure ceux qui sont dirigés vers:

- La Réforme et l'Harmonisation de la Loi;
- L'amélioration de l'accès à la justice en particulier pour les enfants en conflit avec la loi;
- L'assurance et l'offre de la protection pour les enfants au moyen de la reproduction et de l'établissement des Centre de Protection Légale des Enfants;
- La promotion de lois, de politiques et de pratiques qui peuvent répondre aux défis qui sont le résultat de la nouvelle ère de VIH et de Sida, en particulier les besoins des orphelins et d'enfants chefs de famille; et
- Le développement de directives et de bonnes pratiques pour la protection des enfants dans des organisations axées sur les enfants et les institutions de soins pour enfants.

2.1 DE L'ANCIENNE LOI À LA NOUVELLE LOI: LA RÉFORME ET L'HARMONISATION LÉGALES EN AFRIQUE

Durant les dernières quatre années, ACPF a entrepris un audit des lois et des politiques nationales dans plusieurs pays Africains. Les études ont révélé des faiblesses dans la domestication

et l'harmonisation des lois nationales. L'absence d'une définition globale officielle d'un enfant; l'absence de pratiques discriminatoires contre certains groupes d'enfants dans la loi, soit pour raisons de parenté, de genre, de sexe, d'ethnie et de handicap; la situation des enfants pris par le système pénal; l'âge bas de responsabilité criminelle; la prévalence de la violence contre les enfants dans les écoles, à la maison et dans les communautés et le mariage précoce, la MGF et d'autres pratiques traditionnelles nuisibles sont particulièrement préoccupants.

Les secteurs ci-dessus ont créé le besoin d'un plaidoyer vigoureux aux niveaux régionaux et nationaux. D'où ce champ d'action proposé. Son objectif général est de faciliter la réforme légale et d'aider les gouvernements dans leur harmonisation de leurs lois avec les instruments internationaux et régionaux sur les enfants. ACPF envisage de fournir des informations sur les bonnes pratiques et des directives sur les changements législatifs et de politique qui peuvent renforcer la protection légale des enfants.

Les activités principales dans le cadre de ce projet vont inclure: la publication de matériels de plaidoyer sur l'harmonisation des lois; la préparation d'études sur des préoccupations clés telles que l'âge de responsabilité criminelle et l'âge de mariage et de consentement sexuel; un rapport sur le statut de l'harmonisation des lois en Afrique et l'organisation d'une conférence international sur le sujet; et la préparation de matériels de conseil et de directives sur la réforme légale.

---

1 Les Normes Minimums de Règles des Nations Unies concernant l'Administration de la Justice Juvénile (communément appelées les "Règles de Pékin").

2 Les Directives des Nations Unies pour la Prévention de la Justice Juvénile (communément appelées « Directives de Riyad »).

3 Les Règles des Nations Unies pour la Protection des Jeunes Privés de leur Liberté (communément appelés les « Règles JPL »).

2.2 LES ENFANTS NE SONT PAS DES ADULTES: LES ENFANTS DANS LE SYSTÈME DE LA JUSTICE JUVÉNILE

La souffrance des enfants dans le système de la justice criminelle, leur traitement dans le système légale et l'absence d'un système séparé pour traiter des besoins spéciaux des enfants en conflit avec la loi a été un sujet important de préoccupation pour le Comité sur les Droits des Enfants.

Un certain nombre d'instruments internationaux et régionaux ont été mis en place au fil des années pour guider le traitement des enfants au sein du système de justice criminelle et juvénile. La CDE,CAEBDE, ICCPR, ICESR, les Règles de Pékin[1], les Directives de Riyad[2] et les Règles de JPL[3] sont parmi les plus essentielles. L'action dans le cadre de ce sous thème effectuer une étude régionale qui va examiner le degré auquel les normes internationales sont appliquées au sein des systèmes de justice criminelle et juvénile en Afrique Centrale, Occidentale, Orientale et Australe. Une telle revue permettra le développement d'interventions effectives et durables spécifiques aux contextes qui vont promouvoir les intérêts supérieurs des enfants dans les systèmes de justice juvénile en Afrique.

Le projet sera entrepris en deux phases. La première phase va examiner la législation, les normes, les procédures et les mécanismes spécifiquement applicables au système juvénile. La seconde phase accordera une attention particulière à la promotion de concepts alternatifs de justice des enfants tels que les mécanismes de la « diversion », la « réintégration » et la « justice réparatrice » par opposition à la « justice punitive » dans la promotion du bien être des enfants dans le système de justice juvénile. Dans la plupart des cas, les systèmes de justice criminelle dans beaucoup de pays Africains sont « punitifs » c'est-à-dire qu'ils sont plus préoccupés de la « punition » et de punir le coupable, se concentrant sur le crime lui-même plutôt que sur les personnes impliquées. Ceci n'est pas dans les intérêts supérieurs des enfants. L'accent doit être placé sur la « justice réparatrice » qui offre l'option d'avoir un impact durable sur le développement moral et émotionnel des enfants. La justice réparatrice implique la prévention, la diversion et des alternatives à la détention. La détention est un dernier recours. Elle interdit la peine capitale et met l'accent sur la réhabilitation. Les activités et les résultats principaux de ce projet vont inclure: des rapports régionaux sur la situation des enfants en conflit avec la loi et leur traitement dans les systèmes de justice criminelle et juvénile; l'identification de lacunes et de meilleures pratiques; des consultations régionales pour améliorer l'accès à la justice; la documentation sur le traitement des enfants dans le système de justice juvénile; les banques de données sur les cadres législatifs et de politique; et des manuels de bonnes pratiques sur les méthodes de justice restauratrice.

2.3 RÉDUIRE L'ÉCART ENTRE LA LOI ET LA PRATIQUE: CRÉER DES CENTRES DE PROTECTION LÉGALE DES ENFANTS

Une voie pour réduire l'écart entre la loi et la pratique passe par des programmes qui peuvent offrir des services légaux aux victimes d'abus. ACPF a établi un Centre de Protection Légale des Enfants (CPLE) à Addis Abeba, lequel a eu un succès notable dans la protection d'enfants et à influencer l'interprétation et l'application de la loi en Ethiopie. Il a été capable de le faire grâce à l'offre de conseils légaux et de représentation légale aux enfants victimes d'abus et de violence; en renforçant la capacité des officiers des services de répression; entrainant des réformes et des pratiques améliorées par l'intermédiaire de dialogue, des tribunaux et l'analyse légale; et en sensibilisant le public au sujet des droits des enfants et du bien être des enfants par l'intermédiaire de programmes d'éducation public et médiatiques. Le CPLE en Ethiopie sera renforcé davantage dans deux directions. Premièrement il sera agrandi afin de lui permettre de répondre

aux demandes croissantes pour ses services. Deuxièmement il développera sa capacité d'être un centre de ressources et de référence qui fournira des services de conseil, de formation et de soutien pour l'établissement de centres similaires dans d'autres parties du pays.

Un récent rapport international et comparatif publié par ACPF- Le Centre de Protection Légale des Enfants: un Rapport de Bonne Pratique - a confirmé le rôle important que de tels centres peuvent jouer dans la promotion et le respect de la protection légale au niveau national et sur le terrain. Par conséquent en élargissant l'expérience du Centre de Protection Légale des Enfants à Addis Abeba, ACPF envisage de promouvoir l'établissement de tels centres initialement dans cinq pays choisis en Afrique. Le travail pour établir un Centre de Protection Légal des Enfants en Tanzanie est en cours et des consultations avec le gouvernement se trouvent à un stade avancé. Ceci sera accompagné de centres semblables additionnels ailleurs en Afrique.

En fin de compte l'intention d'ACPF est de servir en tant que centre de ressources qui fournira un soutien aux autorités nationales et à d'autres qui sont intéressés par ce genre d'initiatives. Donc ACPF envisage d'entreprendre des activités variées qui vont aboutir finalement à la préparation de documents de stratégie, d'ensemble d'outils, de manuels, d'études de faisabilité et de services de conseils qui aideront à promouvoir et à faciliter l'établissement de centres similaires en Afrique. Il y a des résultats attendus dans: la prise de conscience accrue de la vulnérabilité des enfants et des devoirs et obligations de l'état et des familles à fournir la protection; la création et le renforcement d'un mouvement pour la réforme de la loi et la formulation de lois, de politiques et de systèmes favorables aux enfants; et l'accès amélioré à la justice par les enfants.

2.4 PROTÉGER LES ENFANTS DE LEURS PERSÉCUTEURS: PROMOUVOIR LES MÉCANISMES DE PROTECTION DES ENFANTS DANS LES INSTITUTIONS

La protection des enfants dans des institutions constitue l'un des plus sérieux défis auxquels de nombreux gouvernements sont confrontés. Diverses études par l'ONU et ACPF confirment que les enfants en Afrique courent d'énormes risques d'abus même dans les organisations axées sur les enfants. D'où ce projet qui vise l'adoption e la mise en œuvre de politiques de protection des enfants effectives aux niveaux national et organisationnel. Le projet va passer en revue les politiques, la législation et les bonnes pratiques en Afrique, faire pression avec l'UA pour adopter les directives pour la protection des enfants, développer des documents de plaidoyer et des directives modèles pour les gouvernements et les organisations qui s'occupent de ou sont en contact avec les enfants. Ces résultats vont inclure: des rapports de pays et des documents de plaidoyer régionaux; des directives modèles de protection des enfants; et des matériaux multimédia et de formation.

THÈME 3

RENFORCER LA FAMILLE ET LES MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Un des résultats les plus significatifs de la recherche sur le développement de la petite enfance est le fait que « les soins et le développement aux stades les plus précoces de la vie d'un enfant sont un investissement avéré et puissant dans le bien être national et la prospérité économique future .» La famille est le noyau qui fournit l'environnement de base pour l'alimentation, la survie et le développement de l'enfant. Le rôle de la famille et la responsabilité des parents sont reconnus par à la fois la CDE et CAEDBE ainsi que le Plan d'Action sur la Famille en Afrique qui a été adopté par les états membres de l'UA en 2004.

Dans la pratique, cependant, le rôle de la famille Africaine n'est pas suffisamment reconnu par les responsables de politique. Ceci n'a pas été corrigé. Egalement, beaucoup trop souvent et dans de trop nombreux cas, la famille Africaine trouve elle même sous un stress énorme et dans l'incapacité de fournir le développement et le soutien émotionnel qui sont attendus d'elle, principalement en raison de la pauvreté et d'un appui insuffisant de la part de l'état sous forme de la fourniture d'accès aux revenus et aux services sociales de base. Les difficultés sont aggravés davantage par les conflits civils et le VIH/Sida lesquels à leur tour ont eu pour résultat une population énorme d'orphelins et d'enfants chefs de famille. La famille Africain a besoin d'un appui considérable et doit être au cœur d'une politique sociale et politique.

Il faut indiquer que la famille Africaine est peut être une source de situation critique, de nuisances, de privations, d'abus et d'exploitation. Les enfants n'ont pas d' enfance (ex: le mariage précoce et le travail précoce des enfants) ou sont victimes de négligence et de violence (ex: la punition corporelle, l'ablation génitale féminine) ou sont victimes de pratiques horribles, soit à cause de vues erronées de ce qui constitue l' intérêt supérieur des enfants ou en raison des traditions, coutumes, superstitions et tabous prédominants.

L'ensemble de problèmes auxquels la famille et les enfants sont confrontés sont par conséquent énormes et complexes. ACPF a l'intention d'aider à placer la famille et les enfants au cœur du débat sur la protection et le bien être des enfants. De manière plus spécifique, ACPF envisage de:

- Attirer particulièrement l'attention à la survie des enfants comme la question primordial qui mérite une attention politique prioritaire;
- Promouvoir l'obligation de rendre des comptes de la famille au moyen de l'éducation publique et de programmes sur l'art d'être un parent compétent afin que les droits des enfants soient respectés au sein du contexte familial;
- Identifier des politiques et des pratiques qui peuvent permettre la famille de fournir un environnement sur pour les enfants;
- Faire pression sur les gouvernements et les responsables politique par l'intermédiaire de l'UA pour reconnaitre la famille en tant qu'agent intégral et essentiel dans la promotion du bien être des enfants.

Par conséquent les activités principales sous ce thème vont inclure des actions sur:

- La survie des enfants;
- Les politiques économiques et sociales solidaires et favorables envers les familles;
- Les orphelins et les enfants chefs de famille;
- L'Art d'être un parent compétent;
- L'interdiction et l'élimination de la violence contre les enfants;
- La protection des enfants avec des handicaps.

3.1 COMMENCER PAR LE COMMENCEMENT: ABORDER LA SURVIE DES ENFANTS

Nonobstant les résultats remarquables de nombreux pays, la préoccupation prédominante pour la plupart des enfants et des familles est de simplement rester en vie. Quelque 4 3 pour cent de la population en Afrique Subsaharienne vit avec moins de 1 $ par jour. Jusqu'à 65 pour cent des enfants en Afrique Sub Saharienne souffrent de dénuements sévères multiples et peuvent donc être considérés de souffrir de la pauvreté absolue. Plus d'un quart de tous les enfants de moins de cinq ans en Afrique Sub Saharienne ont un poids insuffisant. Les filles sont particulièrement affectées, puisqu'elles ont une grande chance de donner naissance à des bébés de poids insuffisants, ce qui met en danger à son tour les chances de vie de ces bébés.

L'inégalité et l'exclusion des services de base continuent d'être des problèmes sérieux et répandus. Un nombre significatif d'enfants et de femmes n'ont aucun accès aux services de santé et d'éducation essentiels. Par conséquent, chaque année approximativement un million de bébés sont morts nés en Afrique. Environ un demi-million meurent dans leur premier jour. Un autre million de bébés de plus meurent dans leur premier mois de vie.

Par ailleurs, les conflits armés s'ajoutent au cout en vies humaines, causant autant de morts en Afrique chaque année que les maladies épidémiques, et tuant et déplaçant plus que la famine ou les inondations. Les effets des conflits aggravent les autres symptômes de la pauvreté: les pays avec la mortalité infantile et maternelle les plus élevés, par exemple, sont ceux qui ont fait l'expérience de la guerre dans leur passé récent.

Il est donc impératif que la survie des enfants soit à la première place de la politique publique. ACPF envisage de contribuer à cet objectif en commençant une série de rapports et de conférences sur le sujet avec une attention spéciale sur ce qui est fait, quels gouvernements sont en train de faire le plus, quelle est la meilleure méthode et les leçons pour la formulation et la mise en œuvre de politique.

3.2 HABILITER LES FAMILLES: COMBATTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET LE DÉNUEMENT DES FAMILLES

La pauvreté, en particulier celle des enfants, est un obstacle majeur pour la réalisation des droits des enfants. Les études d'ACPF (voir Pauvreté des Enfants: Perspectives Africaines et Internationales, ACPF, 2009) montrent que les données sur les dimensions et les caractéristiques de la pauvreté des enfants manquent souvent ou sont insuffisantes pour un débat correctement informé. Lorsqu'elles sont disponibles, les données sont souvent de qualité médiocre. Les données Africaines les plus souvent citées et utilisées se concentrent souvent autour des résultats de survie, un instrument statistique émoussé insuffisant pour une compréhension appropriée - par exemple-des inégalités dans le bien être des enfants dans une société. De plus, des données globales masquent les différences régionales, locales ou de sous groupes, tandis que les données des études ont tendance à traiter les unités familiales comme étant homogènes, omettant les inégalités au sein des familles. Nous ne savons pas vraiment assez concernant la pauvreté des enfants ou la manière d'y mettre fin

Les connaissances sont donc essentielles pour toute approche raisonnable de la pauvreté. Il est essential de parvenir à une compréhension de l'ampleur et des caractéristiques de la pauvreté des enfants et du dénuement des familles et de leur concevoir de réponses intelligentes. ACPF a l'intention de lancer un programme pour collecter et rassembler des données et des informations

sur la pauvreté des enfants et le dénuement des familles dans 15 pays Africains sélectionnés, avec un accent spécial sur les enseignements retenus en ce qui concerne leur prise en charge et la fourniture de services sociaux de base pour les enfants pauvres et leurs familles. Ceci est prévu d'avoir comme résultat une analyse et une compréhension complète des facteurs qui contribuent à la pauvreté des enfants; une synthèse des bonnes pratiques; et des directives qui permettront aux responsables politiques de prendre des décisions basées sur des informations concernant les mesures correctives pour s'attaquer au problème.

3.3 PROMOUVOIR UNE CULTURE DES DROITS ET DU DIALOGUE: L'ART D'ETRE UN PARENT COMPÉTENT

La famille assume une place central dans la socialisation des enfants, et en tant qu'agent du changement. C'est au sein de la famille que les enfants (i) reçoivent leurs moyens de subsistance; (ii) observent et intériorisent les rôles de genre; et (iii) apprennent les notions de ce qui est bien ou mal, de ce qui est acceptable ou non, et de si battre une autre personne est correct ou n'est pas correct. Cependant aussi bien intentionnés qu'ils fussent, les pratiques traditionnelles d'élever les enfants en Afrique ont tendance à mettre l'accent sur la subjugation, la subordination, la punition corporelle et parfois les formes extrêmes de la violence, plutôt que la communication, le dialogue et la participation.

Les expériences de la petite enfance ont un impact durable sur la perception des enfants et le comportement futur à l'âge adulte. Un enfant qui a connu l'expérience ou a été témoin de la violence comme une manière rituelle de traiter les enfants et les femmes, comme un moyen de montrer le mécontentement, ou comme moyen de traiter les divergences va souvent devenir l' adulte qui bat un autre adulte, l'adulte qui bat un enfant, le policier qui bat sans pitié un civil sans arme et souvent plus faible, ou le voyou que nous rencontrons dans les quartiers et l'arène politique.

Ceci nous mène à réaffirmer une ancienne vérité: la primauté de la famille en tant que la plus importante institution sociale dans la vie des êtres humains. C'est la première ligne de protection de l'enfant, par exemple de la punition corporelle physique et d'autres formes d'abus et de négligence. C' est le meilleur endroit pour enseigner que tous les êtres humains sont nés égaux, et que les filles ainsi que les garçons ont le droit d'être traité avec respect et dignité. Il n y a pas de meilleur substitut à la famille comme première institution pour la socialisation, la croissance personnelle et le développement personnel.

ACPF a déjà commence- voir sa publication récente- Modeler les Perspectives Futures de l'Art d'Etre Parent en Afrique – et envisage d'intensifier l'action dans ce secteur initialement en se concentrant sur l'art d'être un parent sensible et compétent en Afrique. Il entreprendra des études d'abord dans six pays Africains sur les défis auxquels est confrontée la famille Africaine et documentera et fera la promotion de pratiques d'être parent culturellement appropriées et qui prennent en compte le genre. Les activités et les résultats principaux vont inclure: des études et des analyses de pratiques d'être parent; l'identification des besoins des parents et des enfants; le développement de programmes nationaux sur l'art d'être parent; la préparation et la validation de manuels et d'outils génériques sur l'art d'être parent qui peuvent être adaptés au niveau national; l'établissement d'un centre de ressources sur l'art d'être parent et la famille.

3.4 DÉLAISSER LE FOUET: INTERDICTION ET ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

Presque tous les enfants en Afrique sont exposés à quelque forme d'abus physique, sexuel et

psychologique à la maison, à l'école ou dans la communauté en général. La violence contre les enfants se manifeste également sous la forme de pratiques traditionnelles nuisibles telles que la mutilation génitale féminine (MGF), le mariage précoce et forcé, et l' enlèvement. Il existe plusieurs raisons sous jacentes pourquoi la violence demeure largement prédominante, largement invisible et socialement acceptable, mais trois d'entre elles sont particulièrement importantes. Premièrement, il y a une prise en compte ou une reconnaissance insuffisante des conséquences sérieuses et que la violence est inacceptable. Ceci a son origine dans l'acceptation générale de la violence en tant que forme de discipline dans les justifications qui continuent d'être accordées aux pratiques traditionnelles, même si elles sont nuisibles. Au niveau politique et des politiques, la réticence et l'insouciance des dirigeants est lié en partie aux connaissances insuffisantes sur la nature énorme du problème et de son impact sur la survie, le développement et le bien être, des enfants et en fin de compte sur l'établissement d'une culture de paix, des droits et de la bonne gouvernance en Afrique. Une autre explication pour la prévalence de la violence est l'inégalité qui existe entre les homes et les femmes dans la société en général. Finalement, la violence continue de prévaloir en raison de cadres légaux et de politique et des mécanismes de réaction faibles.

Récemment, à l'occasion de la 15ème Session du Comité des Experts Africains sur les Droits et le Bien Etre des Enfants, le Comité a reconnu que les informations et les données sur la violence demeurent anecdotiques et que la recherche n'a pas encore abordé le problème de manière complète. Il a également fait allusion au besoin d'aborder "les formas cachées de violence" en particulier: la violence contre les bébés; la violence perpétrée par les enfants contre d'autres enfants; la violence contre les enfants dans les institutions de soins; et la violence contre des enfants avec des handicaps entre autres. Le Comité a donc fait appel pour un rapport Africain indépendant complet sur le sujet. Il a fait appel également à ce que la violence figure à l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'Etat Africains en l'année 2012 pour coïncider avec la revue de l'Appel pour une Action Accélérée sur la Mise en Œuvre du Plan d'Action vers Une Afrique Digne des Enfants (2008-2012). Ce projet est destiné de réagir à l'appel du Comité. D'abord il travaillera avec diverses organisations non gouvernementales nationales et internationaux y inclus l'Initiative Mondiale pour Mettre Fin à la Punition Corporelle Physique et pour entreprendre une analyse légale et une action de plaidoyer visant spécifiquement l'interdiction de la punition corporelle à travers l'Afrique. Il envisage également de travailler avec l'UA et le Représentant Spécial de l'ONU dans la préparation d'un Rapport Africain sur la Violence contre les Enfants qui peut servir de plateforme pour un plaidoyer vigoureux contre toutes les formes de violence aux niveaux national et Pan Africain.

3.5 NE LES LAISSONS PAS SOUFFRIR EN SILENCE: LA PROTECTION DES ENFANTS AVEC DES HANDICAPS

Les handicaps chez les enfants est un problème très répandu en Afrique. Les rares preuves statistiques disponibles montrent que par exemple entre 1999 et 2006 , 35 pour cent des 2-9 ans à Djibouti, 31 pour cent en République Centrafricaine et 2 3 pour cent en Sierra Leone sont estimés de vivre avec une forme de handicap. Pourtant le problème est rarement reconnu et il est en fait délibérément dissimulé. Les enfants avec des handicaps font face à des barrières sociales, politiques et économiques à leur développement. La vaste majorité de ces enfants ne reçoivent aucune éducation, sont absents des données des écoles, et sont invisibles dans le programme national. Ils sont considérés comme une malédiction pour leurs familles, subissent des discriminations et sont stigmatisés chez eux, à l'école, dans les institutions et dans

la communauté. Les enfants avec des handicaps en Afrique sont probablement le groupe le plus négligé dans le domaine des politiques ainsi que dans la sphère privée.

Les groupes de plaidoyer soulignent que les obstacles majeurs pour faire les gouvernements respecter leurs obligations envers les enfants avec des handicaps sont: les préjugés; le manque d'informations empiriques et de connaissances au sujet de la nature et de l'étendue des handicaps; et l'absence de législation et de politiques et, lorsqu' elles existent, l'échec à les mettre en œuvre.

D'où ce projet qui vise à promouvoir une plus grande compréhension et une sensibilisation de la situation des enfants avec des handicaps en Afrique; d'inciter un changement dans les attitudes des sociétés envers eux; et de promouvoir l'inclusion de leurs droits dans les législations, politiques et programmes nationaux. Les connaissances et la documentation de la réalité sont essentielles et une première étape dans tout effort qui vise à assurer l'égalité d'opportunité et de traitement et l'inclusion sociale des enfants avec des handicaps. Par conséquent, ce projet va comporter une étude régionale de la nature et de l'étendue du problème; une revue régionale des opinions et perceptions concernant les enfants avec des handicaps et des matériels de plaidoyer pour utilisation par les médias et les organisations non gouvernementales pour faire pression pour attirer une plus grande attention aux niveaux national et à l'échelle de l'Afrique au sujet des enfants avec des handicaps.

THÈME 4

DONNER UNE VOIX AUX ENFANTS ET AUX JEUNES PERSONNES

La participation des enfants est importante à la fois en tant que moyen et en tant que fin. Elle peut être un outil puissant et efficace pour le plaidoyer personnel par et pour les enfants et les jeunes personnes. Elle est également un droit qui est vital pour le développement des enfants en tant que citoyens responsables. La participation et la liberté d'expression sont les droits inaliénables de chaque enfant (Article 13 du HCR et article 12(1) de CAEDBE). Par conséquent, à la fois le HCR et CAEDBE exigent les Etats Parties de respecter et de promouvoir le droit des enfants à participer entièrement dans la vie culturelle et artistique. En outre, la Déclaration de l'UA et le Plan d'Action pour une Afrique Digne des Enfants déclare que « une participation significative et en connaissance de cause des enfants et des adolescents non seulement mène à une meilleure compréhension et une solution possible des problèmes auxquels ils font face, mais il s'agit également de l'un des moyens les plus efficaces pour renforcer leur développement social, estime de soi ainsi que le respect des autres et la nécessité d'un comportement responsable.» Pourtant, ainsi que le note la Déclaration « la participation significative des enfants dans les affaires d'états, la société, la communauté et la famille est extrêmement rare. »

ACPF considère donc la participation des enfants comme un important domaine d'intervention. Son programme portant sur les voix des enfants vise à identifier des moyens d'expression efficaces et authentiques pour donner une voix et pour collecter des renseignements sur leurs opinions et leurs préoccupations.

Des efforts destinés au développement de modalités pour la participation efficace des enfants et des jeunes personnes ont encore un long chemin à parcourir mais deux approches qui ont été testées par ACPD sont l'utilisation de l'Art et de la Musique pour l'auto expression et la mise en œuvre des Sondages des Enfants et des jeunes pour recueillir et suivre leurs opinions.

4.1 LAISSEZ LES PARLER: DONNER UNE VOIX AUX ENFANTS AU MOYEN DE L'ART ET DE LA MUSIQUE

En plus d'être des occupations valable en soi, l'Art et la Musique peuvent être un moyen d'expression efficace pour les enfants pour exprimer leurs sentiments, espoirs, frustrations et visions d'une manière qui n'est pas censure par les adultes. Cependant, il y a des avenues très limitées sur le continent pour le développement artistique ou pour que les jeunes personnes partagent leurs expériences, rêves et craintes par de tels moyens d'expression. Même les productions artistiques limitées et sporadiques des enfants ne sont pas systématiquement collectées or préservées. Des milliers d'œuvres d'art d'enfants sont jetées chaque jour par les parents, les enseignants et les enfants eux-mêmes, ignorant leur signification ou leur sens.

Cette négligence de l'art et de la musique des enfants est le résultat de plusieurs facteurs. En premier lieu, cela est lié au manque de sensibilisation. Il y a également une formation pédagogique d'art et de musique limitée, renforcé par la tendance à considérer les disciplines de l'art et de la musique comme des disciplines secondaires dans les écoles et les Institutions de Formation d'Enseignants. Si et lorsqu'ils sont enseignés, ils manquent beaucoup d'un ton et d'un goût Africain, reflétant le passé colonial du continent et ses préjugés. ACPF propose de contribuer au développement et à l'utilisation

de l'art et de la musique comme un outil pour le plaidoyer, la communication et le développement de soi et comme un véhicule pour une meilleure compréhension de leur continent par les enfants Africains.

L'action dans le cadre de ce projet va comporter initialement un inventaire des expériences et des pratiques, une étude de faisabilité, une série de consultations avec des autorités Africaines et internationales de premier plan sur la voie à suivre, et en fin de compte le développement d'un plan et d'un programme d'action. Il y aura également des activités pilotes qui vont comprendre des ateliers pour les enfants et les jeunes, la publication de l'art des enfants et la réalisation de leurs productions musicales. Commençant modestement, ce projet est prévu d'aboutir à l'établissement d'un Centre Pan Africain de l'Art et de la Musique des Enfants qui pourra servir comme première source d'informations, de connaissances et de soutien pour les pays Africains.

Le Centre va servir également en tant que forum pour les psychologues, pédagogues et spécialistes de traumatisme pour développer des méthodologies de communication avec les enfants et pour les aider à guérir d'expériences traumatisantes.

Un résultat pratique du travail du Centre sera le développement d'un programme de cours des arts et de littérature pour les écoles primaires et secondaires qui reconnait les opportunités et les possibilités spécifiques de la réalité Africaine. Un programme de Formation des Formateurs sera également développé pour former les enseignants et les conseillers d'éducation afin d'introduire avec succès le programme de cours des arts et de littérature dans les écoles. Le Centre sera le lieu d'un Festival de l'Art, la Musique et la Littérature des Enfants.

4.2 QUE MILLE FLEURS S'ÉPANOUISSENT: DES COMPÉTIONS ET DES FESTIVALS PAN AFRICAIN D'ART DES ENFANTS

La deuxième composante majeure du programme des arts et musique est l'organisation d'un Festival Pan Africain de l'Art des Enfants. Ceci sera organisé en collaboration avec des partenaires dans divers pays. La méthodologie pour l'organisation de ce festival sera développée en consultations avec les partenaires nationaux. En amenant un cocktail de cultures africaines ensemble, les festivals vont permettre aux enfants d'interagir, de partager des expériences et d'exploiter leurs talents collectifs au service d'une vision artistique panafricaine. Ces manifestations fournissent davantage l'opportunité pour promouvoir l'art, la littérature et la musique des enfants Africains et pour plaider pour l'inclusion de l'art dans les systèmes d'éducation formel et informel en Afrique.

Le projet est destiné à donner aux enfants Africains une voix collective par l'intermédiaire des performances d'art et de musique de groupe et pour promouvoir l'intérêt et l'excellence dans l'art chez les enfants et les jeunes. Le Festival Pan Africain de l'Art des Enfants sera un effort collaboratif parmi les partenaires intéressées de divers pays en Afrique. Les institutions Pan Africaines telles que l'UA seront invitées à participer et à parrainer la manifestation. Le projet comportera l'organisation par les partenaires de compétitions d'art au niveau national et la tenue par la suite de compétitions et d'expositions à l'échelle de l'Afrique à Addis Abeba. Un jury d'artistes, de psychologues et d'enfants fera la sélection finale des gagnants d'un prix d'art des enfants. Les gagnants de chaque pays participant sera invité à un festival d'art pan

Africain à Addis Abeba, siège de l'UA et de la CEA, pour partager leur art et pour collaborer dans la promotion de l'art dans leurs pays respectifs. Le processus du festival sera documenté sous forme de multimédia et vulgarisé par l'intermédiaire des médias Africains. Les œuvres d'art seront gardées dans ce qui sera en fin de compte une Galerie Africaine d'Art des Enfants.

4.3 AVEC LEURS PROPRES MOTS: SONDAGE ET OBSERVATION DES OPINIONS DES ENFANTS ET DES JEUNES

ACPF a effectué des sondages des enfants et des jeunes à un niveau limité en Afrique Orientale, Occidentale, Australe et Centrale. Cette expérience a montré la valeur potentielle de tels outils pour refléter d'une façon directe ce que les enfants et les jeunes ressentent à propos de leurs vies, leurs gouvernements, leurs dirigeants, leurs pays et leurs priorités. ACPF envisage de bâtir sur cette expérience et d'entreprendre un programme majeur d'action qui fournira une voix aux enfants et aux jeunes personnes et contribuera à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique publique. Il va affiner sa méthodologie et faire le suivi des opinions des enfants et des jeunes personnes sur une base régulière dans autant de pays Africains que possible, et aider à renforcer la capacité nationale. Les résultats majeurs seront: des directives sur les sondages des enfants et des jeunes; une publication de ce que pensent les enfants et les jeunes personnes; des rapports nationaux; et l'établissement d'un centre qui apportera un soutien, des conseils et des services dans ce secteur pour les groupes des enfants et des jeunes, des organisations gouvernementales et non gouvernementales. L'action dans le cadre de ce projet doit avoir comme résultat: des connaissances améliorées à propos des problèmes et des sujets que les enfants considèrent comme étant important; des outils de sondage et d'étude plus efficaces qui peuvent être appliqués sur une base régulière pour enregistrer et observer les opinions des enfants; le développement de politiques en connaissance de cause des enfants; et l'amélioration des capacités des autorités nationales et des organisations des enfants et des jeunes pour entreprendre de telles études.

THÈME 5

CRÉER DES PARTENARIATS POUR LE CHANGEMENT

Quelque soit la force des faits et des preuves et quelque soit la noblesse de la cause, notre mission ne va pas probablement réussir à moins qu'elle ne soit appuyée par partenariat avec et un mouvement de groupes avec les mêmes dispositions pour porter le flambeau et demander des actions. ACPF envisage de travailler avec diverses organisations en particulier en Afrique mais également avec ceux du Sud pour aider les à placer les enfants en premier dans le programme politique et de politiques.

5.1 CRÉER UNE VOIX AFRICAINE ET UNE PLATEFORME AFRICAINE: LE MOUVEMENT À L'ECHELLE DE L'AFRIQUE POUR LES ENFANTS

Le Mouvement à l'Echelle de l'Afrique pour les Enfants est une association d'individus et d'organisations non gouvernementales travaillant dans le secteur des droits et du bien être des enfants en Afrique. Il a plus de 300 réseaux, organisations et membres individuels à travers l'Afrique le Mouvement a été conçu pour fournir une plateforme pour une action collective et un cadre pour faciliter la coordination et la collaboration. Il a été formellement lancé le 11 Mai 2008 avec ACPF agissant en tant que secrétariat. Sa mission est de mener une campagne pour la réalisation entière des droits et du bien être de tous les enfants en Afrique. Le mouvement va s'engager avec l'UA, CAEDBE, le Parlement Pan Africain et la Société Civile pour promouvoir sa mission.

Plus spécifiquement, il va mener une champagne pour la ratification de la Charte Africaine des Enfants; aider CAEDBE à devenir plus visible et à remplir son mandate en tenant les gouvernements dans l'obligation de rendre des comptes au moyen de la promulgation de rapports d'états et de rapports complémentaires; identifier et entreprendre des campagnes sur des sujets d'intérêt continental, par exemple, les adoptions inter pays; et encourager l'établissement et l'opération de groupes de plaidoyer et de pression pour avancer la cause des enfants aux niveaux national et pan Africain.

5.2 METTRE L'AFRIQUE AU SERVICE DES ENFANTS: LE PARTENARIAT AU: NIVEAU PAN AFRICAIN

ACPF envisage de renforcer davantage ses relations avec l'Union Africaine, le NEPAD, le Parlement Pan Africain et d'autres organismes continentaux importants pour promouvoir la cause des enfants. ACPF a d'excellentes relations de travail avec en particulier la Commission Sociale et du Travail et le Comité des Experts Africains sur les Droits et le Bien Etre des Enfants (le Comité Africain ou CAEDBE). L'UA était membre du Conseil International d'Administration fondateur. Le président de CAEDBE est avec le Président du Comité de l'ONU sur les Droits des Enfants, un membre permanent de son Conseil. ACPF a participé à toutes les sessions de CAEDBE, et a contribué aux délibérations dans presque toutes les occasions. Des membres du Comité Africain ont assisté à presque toutes les réunions principales d'ACPF contribuant de la sorte une plateforme pour leur action de plaidoyer et pour créer un appui à leur mission. ACPF continuera de travailler avec le Comité Africain et la Commission Africaine. Il espère contribuer à leurs délibérations et parvenir à tenir les gouvernements dans l'obligation de rendre des comptes au moyen des mécanismes de présentation de rapports de l'UA et les divers rapports de progrès que l'UA entreprend dans le cadre de ses activités. ACPF agira ainsi, de nouveau comme par le passé, en

donnant ces recommandations sous forme de rapports et d'informations, en partageant ses derniers résultats concernant la performance des gouvernements, en présentant un rapport sur la situation des enfants dans la détresse extrême ou la crise, et en s'engageant dans la formulation de ce qui est fait et de ce qui peut être fait en ce qui concerne les obligations dans le cadre de la CDE et de CAEDBE.

5.3 NOUS SOMMES LE MONDE, NOUS SOMMES LES ENFANTS; ENGAGER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

ACPF works closely with major actors at the ACPF a travaillé de près avec les acteurs principaux au niveau international de plusieurs manières. Par exemple, il a participé activement au processus précédant la rédaction finale du Rapport Mondial sur la Violence contre les Enfants préparé par l'Expert Indépendant du Secrétaire Général le Professeur Paulo Pinheiro. Il a contribué à diverses publications (ex: Nés pour Hauts Risques: La Violence contre les Filles en Afrique: Une Etude Rétrospective en Ethiopie, au Kenya et en Ouganda) qui a fourni des informations considérables sur le sujet. Il a organisé un événement majeur, La Seconde Conférence Internationale de Politique sur les Enfants Africains: La Violence contre les Filles en Afrique qui a eu pour résultat l'intérêt et le soutien pour les initiatives du Secrétaire Général. ACPF a également été en train de travailler avec d'autres organisations internationales sur divers secteurs et domaines. Par exemple il a travaillé avec le FNUAP dans la préparation d'un important documentaire sur la violence contre les enfants qui a été diffuse par la BBC sous le titre Battre la Violence. Il travaille actuellement de nouveau avec le FNUAP et l'UA dans le développement d'un programme d'action sur les jeunes qui est prévu de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de la Charte Africaine des Jeunes. Avec UNICEF, il a été en train de travailler de près dans une variété de secteurs y inclus la promotion de réforme légale et d'harmonisation des lois (ex le rapport dans es ACPF continuera à travailler avec ceux ci et d'autres organisations pour avancer le programme des droits des enfants à la fois à l'intérieur de l'Afrique et au niveau international. Il va de plus en plus se lier avec des organisations du Sud en Asie et en Amérique Latine pour apprendre des expériences les uns des autres ainsi que pour forger une position commune sur les questions de développement international qui affectent les enfants.

The African Child Policy Forum (ACPF)

B.P. 1179, Addis Ababa, Ethiopie
Téléphone: +251 (0)116 62 81 96/ 97
Télécopie: +251 (0)116 62 82 00
Courriel: info@africanchildforum.org
Site internet: www.africanchildforum.org
www.africanchild.info

© 2010 ACPF